Ville de Genève Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 octobre 2000, sur la pétition intitulée: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-6 au Conseil administratif avec la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'impact des travaux d'amélioration proposés par le Service des bâtiments et d'entreprendre les travaux qui permettront de remédier à la déperdition thermique constatée au 1, rue de Villereuse, d'ici à l'hiver 2000-2001.»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'immeuble 1, rue de Villereuse fait partie de la liste des bâtiments du patrimoine financier qui sont encore équipés de fenêtres à simples vitrages. Le Service des bâtiments, en charge de l'entretien de ce patrimoine, a planifié des interventions par étapes pour tous ces immeubles. Une première proposition de crédit destiné à l'entretien, à la modernisation et à l'isolation thermique et phonique sera soumise à la décision du Conseil municipal dans le courant de l'année 2010.

S'agissant plus particulièrement de cet immeuble, divers travaux d'entretien ont été réalisés sur les vitrages, notamment lors de la réfection d'appartements: remplacement des joints lorsque ces derniers sont défectueux, contrôle des menuiseries et de la peinture afin d'éviter la déformation des cadres et l'apparition de courants d'air, etc.

Il faut bien convenir cependant que ces divers travaux n'ont eu qu'un impact limité sur la consommation d'énergie pour les besoins en chauffage. Au vu de la situation particulière de cet immeuble, le remplacement de l'ensemble des vitrages a d'ores et déjà été planifié et sera effectué dans le courant de l'année 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le maire: *Rémy Pagani*

Le 14 octobre 2009.